

Ligne de crédit française destinée aux PME : Comment y accéder

Les PME marocaines ayant des projets d'investissement peuvent désormais se financer auprès de la ligne de crédit française destinée au financement de l'acquisition de biens et services français. Les projets portés par les PME éligibles peuvent bénéficier de 100.000 à 2 millions d'euros sans excéder 60% du financement externe total. Détails.

25 millions d'euros de crédits à placer. Les Français et la Caisse centrale de garantie (CCG) font la promotion de la ligne de crédit française destinée au financement de l'acquisition de biens et services en faveur des PME marocaines. Ils se sont donné rendez-vous le 14 janvier à la Chambre française de commerce et d'industrie (CFCIM) pour présenter le dispositif à près d'une centaine de patrons. Selon les explications de Hicham Serghini, directeur général de la CCG, cette ligne de crédit dont la gestion est confiée à son institution, vise à faciliter l'investissement productif des PME et à renforcer les liens et les échanges avec leurs homologues françaises. «Il s'agit d'un cofinancement avec les banques marocaines des projets portant sur l'achat de biens et services français ainsi que des prestations d'étude et de formation en faveur des PME marocaines réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 25 millions d'euros», précise Serghini.

Les programmes éligibles

Quels sont donc les programmes financiables ? Pour le patron de la Caisse, plusieurs programmes peuvent bénéficier de la ligne de crédit dont l'acquisition de biens et services d'origine française, mais aussi les biens et services d'origine marocaine et/ou non-française



La ligne de crédit, qui pèse 25 millions d'euros et dont la gestion est confiée à la CCG, vise à faciliter l'investissement productif des PME marocaines et à renforcer les liens et les échanges avec leurs homologues françaises.

dans une limite de 30% du montant du crédit. À cela s'ajoutent les prestations d'étude et de formation financées par don qui sont réalisées par des entreprises françaises ou filiales marocaines d'entreprises tricolores. Les projets d'investissements des PME peuvent bénéficier de 100.000 à 2 millions d'euros sans excéder 60% du financement externe total.

Quant aux projets portés par les entreprises des secteurs agricole et agro-alimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique, ils ont droit à 3 millions d'euros et peuvent couvrir jusqu'à 75% du montant total du projet. Qu'en est-il des conditions de financement ? Les PME bénéficiaires auront un taux d'intérêt de 2% par an hors TVA en dirhams pour la part de la ligne

française. Quant au crédit bancaire, son taux est librement négociable. La dette est d'une maturité de 12 ans maximum avec un délai de grâce ne dépassant pas les cinq ans. En outre, le don de 19% au maximum peut être associé au prêt pour financer des prestations d'études et de formation.

Les modalités pour en bénéficier

Et les modalités pour pouvoir en bénéficier ? Selon Serghini, les dossiers sont transmis au préalable au service économique de l'ambassade de France qui donne son accord de principe sur les biens et services français financés. L'entreprise doit, par la suite, présenter le projet assorti de l'accord de principe à une banque de son choix qui procède

à l'évaluation financière et se prononce sur l'octroi du crédit. En cas d'acceptation, la banque transmet le dossier de demande de financement à la CCG. Après accord, celle-ci recueille l'accord définitif du service économique de l'ambassade de France. Le processus aboutit donc à la formalisation du contrat de prêt par la banque et la mise en place du cofinancement.

Pour rappel, la ligne de crédit française est venue compléter les accords de coopération signés le 13 avril 2015 entre les gouvernements français et marocain qui visent à renforcer les ressources financières du Fonds de garantie PME de la CCG mis en place en 2009 par le ministère de l'Économie et des Finances. ■